



Nom :

Prénom :

**Date
et lieu de naissance :**

Adresse :

Téléphone :

Courrier électronique :

Typologie de l'engagement	Nature de l'engagement Structure ou organisation concernée	Tampon certificateur	Durée	Remarque(s) éventuelle(s) sur l'engagement du jeune
Activités personnelles scolaires et/ou périscolaires				
Engagement ne donnant pas droit à rémunération (bénévolat)				
Engagement donnant droit à rémunération (volontariat)				

Lien utile :
www.associations.gouv.fr

Attention ce livret doit être une plus-value pour vous lors d'un entretien professionnel, ce qui signifie que tout ce qui a été listé doit servir à vous valoriser.



Mode d'emploi du livret de l'engagement

À quoi correspond ce livret ?

Le livret de l'engagement est un document annexe du CV .Il a pour fonction de lister, certifier et authentifier vos expériences, qu'elles soient scolaires, péri ou extra-scolaires.

À quoi sert-il ?

Ce livret, joint au CV et à la lettre de motivation, est un atout supplémentaire pour inciter un recruteur à vous rencontrer. Ce document illustratif sera votre passeport certificatif de « Don de Soi »

Ce document vous permet de valoriser et d'attester, dans une démarche de recherche d'emploi, tous vos savoir-être. Il révèle à travers vos engagements multiples une partie de votre personnalité qui peut intéresser un employeur.

C'est l'association des savoir-faire et des savoir-être qui traduisent et déterminent un profil.

Pourquoi est-il important de remplir ce livret ?

Ce livret est une valeur ajoutée à votre CV. Il met en lumière vos qualités, aptitudes, une personnalité, un attachement à des valeurs qui peuvent faire la différence. Les savoir-être acquis ou en devenir, intéresseront forcément un futur employeur qui verra à travers eux une personne capable de mettre en place des projets, de travailler en équipe, d'avoir acquis les notions de responsabilité et d'exemplarité.

Comment le renseigner ?

Pour la partie **scolaire et/ou périscolaire**, vous pouvez lister vos engagements comme délégué (de classe, au CVL, CAVL ...) en indiquant la durée du mandat. Vous pouvez également indiquer votre adhésion et implication dans une association (MDL...), un club sportif, culturel...

Pour la **partie bénévolat**, vous listerez les engagements que vous avez pris dans une structure associative à caractère social, humanitaire, culturel (Restos du cœur, Secours Populaire...)

Pour la **partie volontariat**, vous noterez l'engagement que vous avez signé avec la structure d'accueil. Il s'agit là d'un engagement contractuel de type pompier volontaire, réserviste, service civique ou service volontaire européen...

Remplace-t-il le CV et/ou la lettre de motivation ?

Non, il est complémentaire (vous pouvez télécharger le modèle de CV à partir du site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, [http:// www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)).

Quelle durée d'engagement est prise en compte ?

Il n'y a pas de durée précise, un engagement de trois jours en chantier éducatif est aussi porteur de sens qu'un engagement de deux ans en tant que délégué de classe ou pompier volontaire.

Qui peut me faire une certification ?

C'est l'établissement dans lequel vous vous êtes engagé qui devra valider et donc certifier votre engagement.